

Note aux professeurs et aux parents d'élèves : Collège Alain

Numéro d'inventaire : 1978.03982

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 10/12/1978 - 14/12/1978 (entre)

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Trois feuilles dont deux attachées par une agrafe (angle gauche)

Mesures : hauteur : 29,7 cm ; largeur : 21 cm (dimensions des feuilles)

Mots-clés : Punitions

Contrôle des présences

Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Utilisation / destination : enseignement (Dans ces lettres le Principal met en garde contre les vols et les absences à répétition et sans justificatif, et il propose des solutions.)

Historique : Lettres adressées par le Principal, M. Linskens, aux professeurs (le 10 novembre et 14 décembre 1978) et aux parents d'élèves (le 12 décembre 1978).

Représentations : instruction, punition, surveillance

Autres descriptions : Langue : Français

Commentaire pagination : 4 pages tapuscrits sur 6

COLLEGE "ALAIN"

Place Alain

76 150 - MAROMME

Le 10 Novembre 1978 -

NOTE AUX PROFESSEURS

Chers Collègues,

Sur le plan administratif nous nous heurtons à quelques difficultés que nous aimerions résoudre, mais pour lesquelles nous avons besoin de l'aide de tous.

Nous sommes continuellement saisis de plaintes de parents au sujet de vols dans les cartables, les vêtements, etc... Sans prétendre faire disparaître entièrement ces actes regrettables, nous pourrions peut-être les diminuer ; aussi nous demandons vous instamment de nous apporter votre concours pour assurer un meilleur encadrement des élèves.

Il s'agit avant tout de veiller au moment des inter-classes et des récréations à ne laisser aucun élève dans la salle que vous quittez, d'autre part d'éviter toute sortie, toute mise à la porte pendant les heures de cours. Bien entendu, nous vous demandons de ne pas libérer vos élèves avant la sonnerie.

Par ailleurs, trop d'élèves reviennent au collège après une heure d'absence, sans un mot d'excuse, qui nous permettrait peut être de lutter contre des motifs fallacieux.

Dans un premier temps, nous souhaiterions donc faire prendre conscience aux parents par l'intermédiaire de leurs enfants, qu'une telle attitude est inadmissible ; aussi plusieurs possibilités peuvent être envisagées parmi lesquelles :

- Convoquer l'enfant en retenue ou le laisser en permanence une heure ou deux avant d'être admis au cours.

D'autre part, nous vous demandons de ne pas accepter d'élève en classe sans billet d'entrée délivré par M. SANNIER et de lui envoyer tout élève qui vous présente un mot pour une absence prochaine (sinon un billet d'absence sera envoyé aux familles).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Principal,

M. CL. LINSKENS

Collège "ALAIN"
MAROMME

PAPILLON A DETACHER

(à remettre dans le casier
administratif)

Des solutions ci-dessous, laquelle vous semble la plus efficace ?

- Convocation en retenue (1)
- Permanence (1)
- Autre solution :

(1) Barrer la mention inutile.

COLLEGE "ALAIN"
place Alain
76 150 - MAROMME

Maromme, le 14 Décembre 1978

NOTE AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX

Chers Collègues,

Nous avons distribué aux élèves la présente note, relative aux absences, et aux vols.

Les vols et les dégradations volontaires semblent en recrudescence depuis quelques temps dans le collège. Ce problème est préoccupant.

Nous mettons à compter de lundi 18/12 une solution à l'essai, sur le temps du midi, en enfermant les cartables des 1/2 pensionnaires dans le garage à vélos.

Nous pensons par ailleurs qu'il serait possible de limiter les actes de malveillance se produisant durant les récréations.

Pour cela, il suffirait que chacun d'entre vous nous apporte une aide. En particulier, les collègues n'ayant pas de matériel à ranger pourraient accompagner la classe qu'ils ont en charge jusqu'au rez-de-chaussée.

Nous rappelons que contrairement à une habitude prise par certains élèves, il est interdit d'aller déposer les cartables à la porte de la salle où se déroule le cours suivant la récréation.

Nous espérons que chacun de vous se sentira concerné par le problème, et nous comptons sur votre aide.

Nous vous demandons de veiller à ce que la note distribuée aux familles soit collée dans le carnet de correspondance et signée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Directeur,

Le Principal,

JP. BAILLEUL

M.CL. LINSKENS

COLLEGE "ALAIN"

place Alain

76 150 - MAROMME

Maromme, le 12 Décembre 1978

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

=====

ABSENCES :

Nous avons déjà eu l'occasion durant ce trimestre de vous montrer l'importance que nous attachions au problème du contrôle des absences.

Cependant, il nous paraît nécessaire de vous rappeler la conduite à tenir en cas d'absence de votre enfant:

1.- PREVENIR le Conseiller d'éducation Mr SANNIER

soit par téléphone 74 29 71

soit par un camarade

ceci évite l'envoi d'un billet d'absence, donc des frais de timbres inutiles.

2.- AU RETOUR DE L'ABSENCE, UTILISER LE CARNET DE CORRESPONDANCE,

pour indiquer le motif ou joindre un certificat médical portant le nom de l'enfant et l'indication de sa classe.

Nous avons par ailleurs constaté que de nombreux élèves reviennent encore au Collège sans apporter la moindre justification, malgré les avis d'absence envoyés par Mr SANNIER. Ceci est inadmissible. Aussi, en accord avec le Conseil d'Etablissement, nous avons décidé d'adopter la mesure suivante :

- L'élève sera accepté en classe, mais une LETTRE RECOMMANDEE dont les frais d'envoi seront à la charge de la famille sera envoyée le jour même.

VOLS :

Le problème des vols au sein du Collège nous préoccupe particulièrement. Est-il besoin de rappeler que le nombre d'élèves et l'adaptation des locaux favorisent de tels actes, que nous regrettons vivement. Mais nous tenons cependant à souligner les points suivants :

- 1.- L'élève est RESPONSABLE de son matériel, et non le Collège
(voir règlement intérieur, paragraphe 4).

..../...

